



Classification Sécurité Sociale : Classification de la « Rigueur Salariale »

L'employeur « L'UCANSS », avec une enveloppe très insuffisante et une Rémunération Moyenne des Personnels en Place pluriannuelle bloquée à 1,5 % pour les 4 prochaines années, a construit la classification de la rigueur autofinancée grâce à la suppression des emplois et des points d'expérience pendant 4 ans.

Dans ce contexte, l'UCANSS depuis le début de l'année se contente de dérouler son projet de classification sans entendre et sans prendre en compte les propositions avancées par les organisations syndicales.

En agissant ainsi, l'employeur affiche sa volonté d'imposer aux salariés de la Sécu et à leurs représentants un régime de rigueur inacceptable...

La CGT, l'UNSA et la CFE-CGC refusent de laisser l'employeur continuer ainsi à nous enfermer dans un calendrier resserré et une enveloppe contrainte.

Propositions de l'UCANSS :

- 90 % du personnel sera exclu d'une mesure salariale immédiate lors du repositionnement dans la nouvelle grille car il n'y a aucune revalorisation des coefficients de base pour le personnel en place.
 - **C'est du jamais vu !**
- Les points d'expérience sont supprimés.
 - **La dernière mesure automatique qui restait, disparaît ! Inacceptable et intolérable !**
- Une place encore plus grande est donnée à l'individualisation du salaire.
 - **Aucune mesure collective n'est prévue !**
- 65 % des agents seront positionnés dans des emplois repères conventionnels. Pour les autres, c'est au bon vouloir des directions locales qui détermineront leur niveau dans la nouvelle grille proposée par l'employeur.
 - **Est-ce ainsi que l'employeur supprime, ce qu'il avait constaté : l'iniquité de niveau et de déroulement de carrière dans les organismes pour un même emploi ?**
- Avec la diminution du nombre de niveaux, les salariés en place conserveront certes le montant de leur salaire mais ils seront reclassés à un niveau inférieur.
 - **Quelle supercherie de la part de l'employeur et quelle belle avancée pour ces salariés !**
- Un bon nombre de salariés verront leur emploi positionné à un niveau inférieur. Ils stagneront jusqu'à la fin de leur carrière dans leur niveau alors qu'aujourd'hui certains peuvent évoluer à un niveau supérieur, au sein de leur emploi.
 - **Elle est où, la perspective d'évolution ? Rien ne change pour certains et pour d'autres c'est pire encore !**

- L'attribution de 9 points de garantie, pour les salariés qui n'auront pas obtenu de points de compétence pendant 3 ans, pourrait paraître attractive.
 - **Mais cette mesure se fait au détriment de l'attribution de points d'expérience. Les points d'expérience n'ont rien à voir avec la compétence ! Les points de garantie doivent, rester une sécurité pour les salariés qui n'obtiendraient pas de points de compétence.**

- La prime de résultat sera étendue à tous les niveaux de cadre.
 - **Cette mesure se fera sans moyens supplémentaires dédiés et l'enveloppe sera donc la même mais sera partagée entre un plus grand nombre. Les conditions d'attribution ne changeront pas. Certains niveaux, qui ne l'étaient pas aujourd'hui, seront soumis demain, à des objectifs de performance.**

En résumé, la proposition de l'employeur « l'UCANSS » est un guet-apens qui enfermera, jusqu'à la fin de leur carrière, les 141.810 salariés de la Sécurité Sociale.

La CGT, l'UNSA et la CFE-CGC exigent donc le retrait immédiat du projet de classification de l'employeur avec l'ouverture d'une réelle négociation.

La CGT, l'UNSA et la CFE-CGC revendiquent une classification avec :

- *Le maintien et le déplafonnement, sur toute la carrière, des points d'expérience ainsi que leur revalorisation à 4 points par an.*
- *L'attribution de points de repositionnement pour tous les salariés lors de la transposition dans une nouvelle grille.*
- *Des emplois repères conventionnels et négociés pour l'ensemble des salariés.*
- *L'obligation d'utiliser chaque année une partie de la Rémunération Moyenne des Personnels en Place pour augmenter la valeur du point.*

Cette nouvelle classification ne se fera pas sans la mobilisation du personnel !

L'ensemble du personnel employés et cadres est appelé à se mobiliser le mardi 25 juin 2019 jour de la prochaine Réunion Paritaire Nationale.

Rassemblement à 14h sur le parvis de la CPAM à Valence